M. de Gavardie. — Je reste sur le terrain du pacte constitutionnel qui se trouve ainsi violé, selon moi.

Je passe à un autre ordre de faits. On s'est étonné de voir le président de la République conserver dans ses conseils un ministre contre lequel les plus graves accusations ont été portées. Celui qui les avait portées, M. Valette, a été nommé juge de paix à Bagnères-de-Luchon. Comment expliquer cette nomination ?

J'aimerais mieux ne pas croire à ces accusations ; mais quand un ministre s'y trouve exposé, il n'a plus l'autorité morale nécessaire pour s'associer à la direction des affaires publiques. Un journal contenait, le 20 novembre, une lettre datée du 17 août, venant d'Espagne, contenant plusieurs chefs d'accusation si graves que je ne peux les répéter.

M. le président. — Je suis obligé de vous faire remarquer que les faits dont vous parlez n'ont aucun rapport avec le sujet de votre interpellation.

M. de Gavardie. — Mon interpellation a un caractère général et il m'est impossible de restreindre ma discussion.

M. le président. — La liberté de la tribune a ses limites, et je ne les laisserai pas enfreindre.

M. de Gavardie. — Je me conformerai aux observations de M. le président, mais j'entends user de mon droit.

Donc, Messieurs, je rappelle qu'un jour le regretté M. de Maleville fut invité à faire disparaître un dossier du ministère de l'intérieur. M. de Maleville préféra donner sa démission M. Constans a-t-il pas imité cette conduite et l'a fait disparaître le dossier d'un homme politique.

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Vous m'entretenez de choses dont je n'ai jamais entendu parler et vous me prêtez des sentiments qui sont peut-être les vôtres, mais qui ne sont pas les miens.

M. de Gavardie. — L'opinion publique appréciera.

M. Jules Ferry, président du conseil : Prouvez ce que vous avancez.

M. de Gavardie. — Je rappellerai maintenant ce qui s'est passé aux funérailles de M. Blanqui.

Pourquoi a-t-on laissé déployer dans Paris le drapeau rouge ?

M. Jules Ferry. — C'est tout à fait inexact.

M. de Gavardie. — On a fait cela pour préparer l'avènement de l'homme qui veut le pouvoir. On a laissé courir dans les rues le signe odieux de la guerre civile afin de faire comprendre à la population qu'un seul homme pouvait la rassurer.

J'arrive à l'affichage illégal du discours prononcé par M. le président de la Chambre des députés. L'article 1er de la loi du 10 décembre 1830 dit que les actes de l'autorité publique peuvent seuls être affichés et placardés. M. le président de la Chambre des députés n'est pas une autorité publique. Pourquoi donc a-t-il fait un message pour s'adresser au pays en passant par-dessus la tête de M. le président de la République ?

M. le ministre de l'intérieur s'est prêté à cet affichage illégal ; je concède cependant que l'affichage soit régulier. Il reste quelque chose de grave. C'est l'estampille gouvernementale donnée aux opinions d'un simple député. C'est de la candidature officielle faite au profit de ce député, c'est une insulte à M. le président de la République (Rires à gauche.)

M. de Gavardie. — Il est facile de rire. Il est plus difficile de répondre.

Je passe à un autre objet : aux décorations scandaleuses données par les ministres. Il y a un substitut, M. de Beaurepaire, qui a un mérite, c'est d'avoir conclu contre les congrégations. Or ce substitut a été condamné pour diffamation avant d'être magistrat et a tenu des discours incendiaires pendant le siège.

M. le ministre de l'intérieur a nommé officier de la Légion d'honneur M. Henry Fouquier, qui appartient à un journal le *XIXe Siècle*, qui a la spécialité basse et odieuse de dénoncer tout ce qui est respectable. Et les commissaires de police ?

Est-ce qu'on va défendre les nominations qui ont été faites parmi ces fonctionnaires ?

M. Constans. — Oui ! je m'en vante.

M. de Gavardie. — Vous vous en vantez ? Nous verrons s'il y a de quoi !

M. de Lorgeril. — Le ministre se vante de tout.

M. de Gavardie. — Au lieu de décorer ces commissaires qui avaient exécuté les décrets, il valait mieux décorer cet agent qui est mort en arrêtant un criminel.

M. J. Ferry. — Il est mort de sa blessure.

M. de Gavardie. — Il fallait décorer son cercueil. Voulez-vous un autre exemple ? Un maire du midi de la France avait donné l'hospitalité à M. Blanqui. M. Lepère, alors ministre de l'intérieur, avait voulu le révoquer, c'est sans doute pour cela que M. Constans l'a décoré, sinon il nous fera connaître ses motifs.

M. Constans. — Pas le moins du monde. (On rit à droite.)

M. Baragnon. — Alors il n'y a plus de responsabilité ministérielle.

M. de Gavardie. — Il y a quelques jours, des marins ont exposé leur vie pour sauver des navires en perdition ; qu'a fait le gouvernement pour eux ? Rien. S'ils avaient crocheté des serrures ils seraient déjà décorés. (Applaudissements à droite.)

L'intolérance du parti qui domine est de jour en jour plus grande ; il suffit qu'une pauvre femme alite frappe à la porte d'une congrégation religieuse pour qu'elle soit rayée de la liste du bureau de bienfaisance. Voici encore un fait grave à l'actif du ministre de l'intérieur, dit l'orateur.

Il y avait dans le cimetière d'Amiens une croix ; un adjoint au maire, M. Petit a fait abattre cette croix ; il est adjoint, donc il agit sous la responsabilité du ministre de l'intérieur. Le ministère vient de réorganiser le conseil supérieur des prisons, il a exclu de ce conseil tout élément religieux.

L'orateur parle ensuite du journal la *République française*, il s'attache à démontrer que ce journal est le véritable *Journal officiel*.

M. Jules Ferry : Ce journal publie quelquefois des nouvelles avant le *Journal officiel* comme le font d'autres journaux.

M. de Gavardie. Signale la nomination, illégale d'un inspecteur des Enfants-Assistés. Un autre fait plus grave : une femme, une mère, vendait l'honneur de sa fille; des personnalités très hautes de la ville où cela se passait et qui sont puissantes dans le parti républicain empêchent les poursuites ; quan au commissaire de police qui a engagé l'affaire il est mis en disgrâce. Que pensez-vous de cela M. le ministre ?

M. Constans. — Je pense que cela n'est pas exact.

M. de Gavardie. — Je vous donnerai la preuve au sortir de la séance.

Voulez-vous accepter le comité secret ? Je mets au défi M. le ministre de l'intérieur d'accepter le comité secret. (Bruits divers).

M. de Gavardie cite une gravure représentant un général embrassant une femme; il demande au ministre de l'intérieur s'il peut le regarder en face après avoir toléré cela.

INCIDENTS DIVERS

M. de Gavardie est rappelé à l'ordre.

M. Tolain. Vous vous livrez aux attaques les plus fâcheuses et les plus odieuses.

M. Tolain est rappelé aux convenances.

La séance est suspendue dix minutes. — A la reprise de l'audience, M. de Gavardie reproche certains actes au ministère de la justice. Il parle de la situation impossible qui est faite aux magistrats et il revient sur des faits imputés au ministre de l'intérieur.

M. Constans, ministre de l'intérieur. Vous n'oseriez pas, Monsieur, articuler hors d'ici ce que vous y dites. A la tribune vous êtes couvert par l'impunité.

M. de Gavardie dit que le discours de M. Gambetta est un véritable message qui a passé par dessus le Président de la République.

M. Constans a décoré le maire qui a donné l'hospitalité à Blanqui, mais non pas des marins qui ont exposé leur vie dans un sauvetage. Ils seraient décorés s'ils avaient crocheté des serrures (Applaudissements à droite)

L'orateur dit qu'il va arriver au ministère de l'instruction publique. Il parle sur la désorganisation des universités et se plaint que des élèves, dans le Jura aient assisté à un enterrement civil et à une conférence au lycée Louis-le-Grand.

Il parle sur l'avancement donné à un instituteur à qui on reproche un abus de confiance.

M. de Gavardie demande le renvoi de la suite de la discussion à demain. Le Sénat n'accepte pas cette proposition.

M. Ferry refuse de répondre.

M. De Gavardie proteste.

La clôture est prononcée.

La séance est levée à 6 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 3 mars

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.

BRUITS DE COULOIRS

Paris, 3 mars, 2 h. 15 s.

M. Clémenceau a informé M. Ferry, Président du Conseil et M. le général Farre, ministre de la guerre qu'il déposerait jeudi à la Chambre une demande d'interpellation sur les fourniture de poudre faites à la Grèce.

Le gouvernement aurait accepté la discussion de cette interpellation pour samedi.

La séance s'ouvre à 2 heures.

LES DROITS SUR LES SUCRES

La Chambre décide, sans débat, de passer à la seconde lecture du projet de loi ayant pour objet de prolonger le délai pendant lequel les certificats d'inventaire, délivrés par application de la loi du 19 juillet 1880, pourront être reçus en payement des droits sur les sucres.

CRÉATION D'UNE ECOLE NORMALE DE FEMMES

M. Sée dépose une proposition tendant à créer une école normale en vue de former des professeurs femmes.

L'urgence est déclarée par la Chambre.

INTERPELLATION DE M. CLEMENCEAU

M. le Président donne lecture d'une demande d'interpellation de M. Clémenceau sur les envois d'armes à la Grèce.

La discussion de cette interpellation est renvoyée à samedi.

REGLEMENTATION DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

La Chambre reprend la discussion sur les propositions de loi : de M. Germain Casse et plusieurs de ses collègues, tendant à régler les rapports entre les compagnie de chemins de fer et leurs agents commissionnés ; 2° de M. le baron de Janzé, relative à la réglementation des compagnies de chemins de fer.

M. Drumel estime qu'en limitant les droits des compagnies de chemin de fer on diminue leur responsabilité. La loi nouvelle transforme le contrat temporaire en contrat définitif et la situation des compagnies est inférieure à celle des agents.

L'orateur signale le danger de l'extension de ce système à d'autres compagnies.

M. Waldeck-Rousseau conteste les assertions de M. Drumel. Il dit que la loi nouvelle tend à rétablir les droits communs dont les agents sont exclus.

L'orateur ajoute que la jurisprudence n'autorise pas de révocation arbitraire sans indemnité, on n'empêche pas de révocation, mais on exige des raisons valables et il conclut en disant que la loi présentée est une loi de justice.

M. Tarieux blâme cette loi. Tout contrat perpétuel est contraire à la juridiction.

L'orateur prie la Chambre de rejeter l'article 1er comme contenant des contradictions en faveur des agents.

M. Raynal, sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, justifie la loi. En cas de rupture, les tribunaux apprécieront. Les agents qui ne l'admettront pas, ne se feront pas commissionner.

M. Drumel estime comme dangereux le service rempli par des agents non commissionnés.

L'article 1er est rejeté par 231 voix contre 210.

QUESTION DE M. HAENTJENS

M. Haentjens adresse une question à M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce sur l'importation des salaisons d'Amérique. Une notable partie de ces salaisons étant trichinée.

M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce refuse de rapporter l'arrêté qu'il a pris en égard à la santé publique.

L'incident est clos.

TRAVAIL DANS LES USINES ET MANUFACTURES

La Chambre décide que la discussion des propositions de loi : 1o de M. Martin Nadaud et plusieurs de ses collègues ; 2o de M. Villain et plusieurs de ses collègues, concernant la durée des heures de travail dans les usines et les manufactures, est renvoyée au 16 mars.

LA LIBERTE DE CONSCIENCE DANS L'ARMEE

La Chambre adopte en première lecture la proposition de loi de M. Saint-Martin (Vaucluse), ayant pour objet de garantir la liberté de conscience dans l'armée.

LES RISQUES LOCATIFS RÉSULTANT DE L'INCENDIE

La Chambre passe à l'examen de la proposition de loi de M. Viette, tendant à supprimer par l'abrogation des articles 1733 et 1734 du code civil, les risques locatifs résultant de l'incendie.

Cette proposition est rejetée par 345 voix contre 91.

La séance est levée.

Bulletin Economique

On nous écrit de Lyon, 3 mars.

« Les exportations du district consulaire de Lyon aux Etats-Unis ont été pour février de 5.713.604 francs, en augmentation de 700.000 francs sur les exportations de janvier. »

Voici le résumé du mouvement de la condition publique de Tourcoing pendant le mois de février 1881, dont nous avons déjà donné les résultats hebdomadaires.

8,471	colis laine	peignée	971,056 k.	300
1,245	»	»	filée	123,266	900
130	»	»	blousses	11,136	500
608	»	coton		63,192	100
		Poids total.	1.168.631 k.	800

Mouvement du mois correspondant de l'année précédente

11,649	colis laines	peignées	1,340,840 k.	800
230	»	» filées	80,627	900
21	»	» blousses	1,902	200
915	»	» cotons	94,200	200
		Poids total.	1,517,571 k.	100
Différence en moins de			348,919 k.	300
Titrage	146		opérations	
Décreusage,	18		id.	

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira aujourd'hui 4 mars à 8 heures du soir pour délibérer sur les objets suivants :

Vœu à émettre pour les soutiens de famille ;

Acquisition d'un terrain pour l'alignement de la rue de la Tuilerie ;

Création de réfectoires dans les salles d'asile ;

Pétition demandant que la prohibition relative aux petits veaux au marché aux bestiaux, soit levée :

Demande de fusils pour l'instruction des jeunes gens avant le tirage au sort ;

Réparation des fusils servant à l'instruction militaire des enfants des écoles communales ;

Avis à donner sur une vente d'arbres proposée par la commission administrative des hospices ;

Acquisitions des mitoyennetés qui entourent les terrains récemment acquis, pour l'agrandissement de la ferme de l'Ebouage ;

Demande de bourse au cours de teinture formée par M. Mallaert,

Réception définitive de l'ameublement des cinq nouvelles salles d'asile ;

Proposition relative à une nouvelle étude du projet de la rue de la Gare.

Nomination de la commission des musiques pour l'organisation d'un grand concours d'orphéons et de sociétés instrumentales en 1881 ;

Avis à donner sur la demande d'érection en chapelle de secours de l'église précédemment occupée par les Récollets;

Acquisition d'un terrain pour l'agrandissement de la ferme de l'Ebouaye.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

ASSAINISSEMENT ET ENTRETIEN

Devis et cahier des charges, des travaux d'entretien, des chaussées pavées et empierrées de la ville, pendant les années 1881, 1882, 1883.

ÉCOLES ET FINANCES

Projet de location d'une maison pour y installer l'Institut Sevigné.

Création du bulletin communal de Roubaix.

TRAVAUX.

Réception définitive des travaux de construction d'aqueducs, aux trois ponts, rues du Tilleul et du Pile, et du prolongement de l'aqueduc rue de la Guinguette.

Pavage d'une partie de la rue Decrème, comprise entre la rue du Moulin et la rue du Coq-Français.

Demande d'alignement sur la promenade de Barbieux, formée par M. Isaac Holdenn.

Demande d'établissement d'une voie ferrée passant sur les quais de Gand et de Dunkerque, ainsi que sur le boulevard d'Halluin.

Règlement du compte de M. Henri Pennel, au sujet des travaux de construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée au boulevard de Strasbourg prolongé.

Demande d'un crédit de 6449 fr. 97 c., pour payer les travaux de mise en état de viabilité de la rue de France.

Création d'un second cimetière.

ASSAINISSEMENT ET ENTRETIEN

Projet de modification au tarif adopté le 5 mars 1880 pour branchements particuliers en poterie sous la voie publique.

TRAMWAYS

Projet d'exécution des lignes urbaines des tramways de Roubaix, numéros 1 bis, 2, 4 et 5.

FINANCES

Demande des crédits suivants :

— 2.000 fr. pour solder les dépenses de la condition publique en 1880.

— 486 fr pour compenser la perte d'intérêt de 5 à 3 pour 0/0 aux receveurs d'octroi qui ont versé le cautionnement réglementaire.

25.000 fr. à imputer sur l'emprunt de 10 millions à l'effet de payer des à-comptes par anticipation aux entrepreneurs de la promenade de Barbieux.

— Un subside de 1200 fr. en faveur du sieur Krabansky, élève peintre à l'école des Beaux-Arts,

— Avis sur le décompte des bons d'émission mis en circulation par la ville de Roubaix.

Le ministre des travaux publics a reçu hier matin le préfet, les sénateurs et les députés du Nord, qui l'on entretenu des inondations dans les Watteringues.

MM. Testelin, Trystram, Massiet du Biest, Plichon, Bergerot, des Rotours, Guillemin, puis M. Trystram et M. le Préfet ont eu une conférence spéciale avec M. Sadi Carnot sur l'agrandissement de la ville de Dunkerque.

MM. Guillemin et le préfet ont eu ensuite une autre conférence spéciale sur le chemin de fer de Maubeuge à Fourmies. M. le Ministre des travaux publics a promis son concours auprès de son collègue de la guerre pour hâter la solution de cette question.

Depuis lundi, jusqu'au 31 mars, les jeunes engagés volontaires sont admis à contracter leur engagement. Les commandants des bureaux de recrutement en ont déjà visité un grand nombre.

Les chefs de corps ont recommandé aux commandants de leur envoyer immédiatement après la visite des attestations d'aptitude indiquant la taille, la profession et le degré d'instruction.

Trois discours ont été dits sur la tombe de M. Delahousse, conseiller municipal de Roncq. Nous reproduisons aujourd'hui le texte de celui prononcé par M. Beaucarne-Leroux, président du Comice Agricole:

MESSIEURS,

En présence de cette tombe encore ouverte nous, dont il nous est impossible de ne pas éprouver une bien pénible et douloureuse impression, en songeant que dans quelques instants nous allons être séparé d'un homme qui fût notre collègue et notre ami.

Cette nombreuse assemblée venue de tous les points de la localité, nous donne la preuve la plus évidente que Désiré Delahousse jouissait de l'estime et de la sympathie de ses concitoyens, et c'est pourquoi nous avons considéré comme un devoir, de venir ici rendre un dernier hommage de reconnaissance et de regrets envers celui dont nous déplorons la perte.

Qu'il nous soit permis avant de nous séparer de ce cercueil, de retracer en quelques mots la carrière de cette homme de bien. Désiré Delahousse né, dans la commune de Roncq en 1821, s'est initié, dès son plus jeune âge, à son état par les connaissances de sa profession, son intelligence et son courage; il est parvenu a s'acquérir une belle position de fortune. acquise honnêtement par son travail ; on peut dire de lui qu'il est le fils de ses œuvres.

Il était membre du Comice Agricole de l'arrondissement de Lille depuis de longues années. Si ces nombreuses occupations ne lui permettaient pas d'insister aussi souvent qu'il l'aurait voulu à nos réunions, il suivait avec intérêt tous nos travaux. Il s'est surtout distingué par la part qu'il prenait à nos concours, en y exposant l'outillage perfectionné pour les besoins de l'agriculture. Il a obtenu dans ces différentes expositions plusieurs récompenses.

Membre du Conseil Municipal de la commune de Roncq, il a occupé avec distinction la place d'adjoint au maire.

Vous vous souvenez Messieurs, avec quel zèle et quel dévouement, il s'est intéressé à la section du Blanc-Four, c'est en grande partie à lui, que l'on doit la création de cette paroisse, cette église, ces écoles ; c'est par son infatigable persévérance, ses démarches réitérées, et les nombreux sacrifices qu'il s'est imposés, qu'on a pu arriver à l'heureuse transformation de cette localité, dont il était le protecteur et le soutien.

Désiré Delahousse laisse après lui une réputation d'honnête homme ; caractère conciliant, serviable pour tous, affectueux et sympathique, il emporte les regrets inanimés de tous ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier.

Sa mort venue trop prématurément est une perte pour sa famille, pour ses concitoyens et en particulier pour la paroisse du Blanc-Four où il laissera les traces de ses nombreux bienfaits.

Adieu, cher Délahousse; il eût été doux de vous conserver encore pendant de longues années à votre épouse, à vos enfants, à vos nombreux amis ; la divine Providence en a décidé autrement, inclinons-nous devant ses desseins impénétrables.

Adieu, cher ami, Dieu vous réserve, nous l'espérons, les récompenses qu'il accorde à ceux qui, comme, vous ont passé ici-bas en faisant le bien.

Adieu, Delahousse, et au revoir.

Notre correspondant de Roncq, ajoutant a notre compte-rendu des magnifiques funérailles de l'honorable, M. Delahousse, nous fait connaître le fait suivant, qui montre à quelque hauteur s'était placé le défunt, au point de vue de l'estime publique.

Un arc funéraire placé à la perte de l'église portait les inscriptions suivantes:

Deuil, Regrets unanimes ;
Fondaleur de l'église ;
Protecteur de l'enfance ;
Soutien des pauvres ;
Père de l'ouvrier ;
Ami et conseiller de tous ;

Toute la localité a assisté aux funérailles. Une foule qu'on peut évaluer a plus de 3,000 personnes se pressait au cimetière.

Une délégation du Conseil municipal de Tourcoing et le Conseil municipal de Roncq au complet étaient présents. On remarquait aussi dans l'assistance : M. Désiré Debuchy, député du Nord, M. Charles Jonglez, conseiller général, et M. Désiré Leurent, Président de la Chambre de commerce de Tourcoing.

Nous avons annoncé la Conférence qui sera donnée le dimanche 20 mars, à trois heures, à l'Hippodrome.

Le propagateur se dit en mesure d'affirmer que :

Le sujet choisi par M. Mayol de Lupé est celui-ci « LA POLITIQUE DES EXPÉDIENTS ET LA POLITIQUE DES PRINCIPES. » M. Lucien Brun, sénateur, présidera, et ouvrira la séance par un discours.

Nous apprenons la naissance, à Tourcoing, d'un journal de tir intitulé : le *Carabinier français*

L'*Echo* annonce que le conseil supérieur des prisons vient de voter pour le service pénitentiaire du département du Nord une subvention de 1,550,000 fr.

M. de Guerne, préparateur à la Faculté des sciences de Lille, vient d'être désigné pour être adjoint à la mission de M. Ponchet, professeur au Museum d'histoire naturelle, chargé d'une mission en Laponie à l'effet de recueillir à la grande pêcherie de Tadso, des collections anatomiques et zoologiques.

On vient d'arrêter à Halluin, Pierre Augustin Mispalaere pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Une seconde arrestation a eu lieu, hier. C'est celle d'Eugène Véraek, prise par les douaniers, au moment où il rentrait à Halluin, avec toute une cargaison de tabac belge et d'allumettes.

Plusieurs jeunes bouchers de Lille s'étaient déguisés dimanche et avaient organisé une sorte de cavalcade. Il paraît que les rues de notre ville n'ont pas suffi à l'ardeur de nos jeunes masques. Trois d'entre eux résolurent de faire une excursion à la campagne. Ce sont les nommés Georges Hautcœur, 17 ans, François Parent, 20 ans, et Flament, 19 ans. Ils arrivèrent à Flers vers le soir et laissèrent un moment leurs montures pour se procurer du tabac au débit tenu par M. Collet. Que se passa-t-il là? Les jeunes gens voulurent-ils *intriguer* le débitant au delà des bornes permises ? nous ne savons. Toujours est-il que celui-ci s'arma d'un revolver et en tira un coup, pour effrayer sans doute les masques trop *gais*, car aucun ne fut touché. Toutefois la gendarmerie a verbalisé, nous dit-on, et l'arme a été confisquée.

Hier, vers trois heures et demie de l'après-midi, la femme Cocheteux, âgée de 45 ans, légumière, rue des Etaques, à Lille, a été trouvée inanimé dans son lit. On attribue sa mort subite à la rupture d'un anévrisme.

M. Petit-Wéry, dont nous avons annoncé la disparition, n'est pas encore retrouvé. Des fouilles vont être pratiquées dans les canaux de l'Arbonnoise et des Stations.

Jeudi soir vers 6 heures et demie, M. Hayem, contrôleur en chef du Grand-Théâtre de Lille, âgé de 50 ans, s'est fracturé les deux os de la jambe gauche, en montant un trottoir Grand'Place.

Il a immédiatement reçu les soins de MM. Henry et Labanhie qui l'ont ensuite fait transporter à son domicile rue des Urbanistes.

Le temps en mars — D'après Nick, le mois de mars présentera à peu près les mêmes caractères que février, c'est-à-dire un temps variable, souvent couvert ou brumeux, relativement assez beau sur la zone méridionale.

Des bourrasques feront leur apparition, le plus souvent sur les îles-Britaniques. Elles produiront des dépressions barométriques, avec des ondées, grains, giboulées, neiges, orages ou coups de vent, qui se feront sentir plus ou moins sur la France.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audience du 3 mars 1881

Vol de laines à Roubaix

Le sieur Desbouvries, représentant de la maison de M. Réquillart-Screpel, à Roubaix, est accusé d'avoir détourné une assez grande quantité de laine teinte au préjudice du patron qui l'employait.

M. A. Simon, commissaire de police démissionnaire, a fait la première instruction de cette affaire et il comparait aujourd'hui comme témoin. Il a trouvé chez Desbouvries des laines teintes de diverses espèces.

Les autres témoins sont, outre M. Simon, MM. Dumortier, Mullier, Browaeys, Schrauss, établissant les faits.

L'accusé demande une remise au 17 mars, son conseil, Me Verstaen, étant retenu jusqu'à cette époque, par le service militaire. — Cette remise est accordée.

Outrage à la pudeur. — Affaire Maffret, à Armentières

2e Audience

On entend encore aujourd'hui M. Millet, commissaire de police, qui a fait un plan des lieux.

Le ministère public demande le huis-clos, comme à la première audience.

Le tribunal ne fait pas droit à cette requête : Le huis-clos n'est pas prononcé.

M. le substitut Cottignies soutient énergiquement l'accusation et demande une répression sévère.

Me Boitelle aîné combat les dépositions des témoins qui ne sont certes pas d'une haute moralité. Pour l'honorable défenseur, non seulement il y a ici mensonge mais encore, il y a eu tentative de chantage. Les témoins ont parlé dans ce sens au cabaret. L'avocat plaide l'acquittement.

L'accusé Maffret a toujours la même tenue à l'audience. Il paraît très calme. C'est un homme de taille moyenne, portant toute la barbe et les cheveux longs, partagés par une raie au milieu du front. Il tient les mains jointes et tourne constamment les pouces. Après une délibération qui ne dure pas moins de une demi-heure en chambre du conseil, le tribunal prononce un jugement, qui condamne Mauffret à 4 mois de prison et à 16 francs d'amende.

Vagabondage. — Ivresse

La femme Victoire Dictrich est absolument incorrigible et le tribunal l'envoie, pour la 7e ou 8e fois, nous ne savons plus, en prison pour ivresse scandaleuse et vagabondage. Seulement, aujourd'hui, il s'agit de 4 mois de prison et de 5 francs d'amende.

Escroqueries

Un sieur Alexis Delaporte, 29 ans, tailleur, à Lille, a été surpris à l'entrée du Grand-Théâtre, dimanche soir, usant d'une fausse carte d'admission au bal.

M. Dufour, administrateur du théâtre, a constaté les faits.

L'accusé avoue s'être servi d'une vieille carte pour lui-même et en avoir donné deux autres.

M. Moreau, 20 ans, cantonnier, rue Palikao, dit avoir vu l'inculpé faire demander si ses cartes étaient bonnes. On lui dit, paraît-il, que oui. Alors le témoin a pris ces cartes pour les vendre. Il les a vendues en effet et, au moment où Moreau venait remettre l'argent à Delaporte, la police, prévenue par le contrôle, arrivait et l'inculpé était arrêté.

M. le procureur de la République reconnait qu'il n'y a là qu'une tentative d'escroquerie.

Me Destombe prend la parole pour le prévenu et, en quelques paroles fort mesurées, réduit l'affaire à des proportions plus modestes que ne l'avait fait l'accusation.

Delaporte n'est coudamné qu'à 15 jours de prison et 16 francs d'amende.

Abus de confiance.

Joséphine Béniau, est accusée d'abus de confiance, à Roubaix.

Me Therin rapporte que, se trouvant, samedi, à l'estaminet de *Blanc-Ballot*, à Roubaix, il a entendu M. Lorthiois se plaindre qu'une somme de 160 fr., consignée par sa femme à l'accusée, ne lui avait pas été remise.

Il s'adressait au père de Joséphine Béniau en disant cela.

Le père Beniau répondit que ce n'était pas à lui de répondre de cela.

L'accusée dit que la femme Lorthiois, voulant faire quelques économies sans le laisser connaître à son mari, l'avait prié, elle Joséphine, de lui prêter un tiroir d'armoire, chez elle. Elle apportait parfois de l'argent, dit-elle, et parfois en venait reprendre « même en mon absence. »

M. Vandendaele, fait une même déposition, ainsi que M. Salembier.

Sur le dépôt, que ne nie pas, du reste, l'accusée, les témoins ne sont pas d'accord.

L'accusée dit que l'argent lui a été volé. Elle dit que la plaignante venait chercher des sommes.

L'organe du ministère public avoue que les renseignements sur l'accusée sont beaucoup meilleurs que ceux relatifs à la plaignante.

Me Werquin remercie M. le procureur de son impartialité. Il cite diverses attestations relatives à l'honorabilité de la famille de sa cliente. Cette accusée remplace notamment assez souvent M. et Mme Losfeld, épiciers ; Mme Losfeld en a témoigné tout à l'heure.

Le défenseur voit à peine dans le procès une affaire de responsabilité civile.

La plaignante a reconnu devant deux témoins qu'elle allait chez l'accusée déposer de l'argent et quelquefois en retirer.

Joséphine Beniau est acquittée.

M. le substitut Decottignies reconnait qu'il peut n'y avoir là qu'une revendication civile.

— Douai. — Un bien triste événement a jeté hier l'émotion dans le quartier avoisinant la place de Barlet à Douai.

M. Le Barbier, d'Ecourt-St-Quentin, qui était venu chez M. Pollet, carrossier, pour faire réparer sa voiture, a été tout à coup pris d'un malaise subit, et est décédé presqu'immédiatement, malgré les soins dévoués qui lui ont été prodigués.

— A l'audience d'hier, M. Paul, président du tribunal de Douai, a été installé dans ses nouvelles fonctions.

— Auchy. — Un journalier d'Auchy, C. Lespagnol, âgé de 34 ans, a été trouvé pendu le 27 février dans sa maison, où il habitait seul. On attribue ce suicide à des chagrins de famille.

Calais. — L'*Avenir d'Arras* rapporte que depuis quelques temps les travaux du tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre sont poussés avec activité.

On a reçu tout dernièrement une machine très puissante qui sert au perforage de la galerie.

En résumé, les travaux marchent très bien, et en n'a rencontré jusqu'ici aucune difficulté capable de détruire la réalisation de cette œuvre gigantesque.

— Arras. — Dans la nuit de mardi à Mercredi, une tentative de vol avec effraction a été commise au bureau de la recette au charbon de la gare.

Le voleur a été volé, car la recette de la veille avait été déposée le soir au bureau central de la petite vitesse.

— Waziers. — Une maison, une grange avec des récoltes et une écurie appartenant aux nommés Thomas Maillot, Adèle Blasel et Florimond Beauchamp, ont été incendiées avant-hier. Pertes, assurées en partie, 2,200 francs.

— Flines-lez-Mortagne. — Une meule de paille, valant 200 fr., à Mme Virginie Bleuez, cultivatrice, a été incendiée. On croit à une imprudence de quelque fumeur.

— Louvil. — Une maison avec le mobilier qu'elle contenait, appartenant à M. Delvallée, cordonnier, a été brûlée avant-hier. Pertes : 1300 fr., assurée pour 1000 fr. seulement.

— Fauquembergues. — Dimanche soir, un incendie a réduit en cendres la maison de la veuve Delozier-Ogez, cultivatrice et mercière à Coyecques.

La perte est estimée 3,900 francs; il y a assurance.

— Ohain. — M. Nicolas Bastien, filateur à Ohain, vient d'être désigné comme candidat républicain pour les prochaines élections au conseil d'arrondissement du canton de Trélon.

— Cattenières. — On a trouvé, mardi, dans une carrière à marne située sur le territoire de cette commune, un squelette dont les ossements sont parfaitement conservés et qui, de l'avis du docteur Salez, médecin à Carnières, reposerait dans cette carrière depuis environ cent ans.

— Perques. — Un ouvrier, Edouard Coge, âgé de trente ans, est tombé accidentellement d'une hauteur de 14 mètres, dans une carrière.

La mort a dû être instantannée.

— Dunkerque. — Un ouvrier attaché à la gare du Nord, à Dunkerque, a été pris entre deux tampons et a eu la poitrine et la tête écrasées. Il a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

Etat-Civil de Roubaix.

Déclarations de naissances du 2 mars. — Kléber Fouvost, rue de Beaurewaert, 77. — Alice Lefebvre, rue des Longues-Haies, 2, cour Duferest. — Georges Demortier, rue de la Redoute, 5. — Clovis Leclercq, rue de la Guinguette, 27. — Oscar Moment, rue de l'Epeule, 12. — Charles Orvane, rue de la Barbe d'or, cour Crouset. — Léonie Dehon, rue des Anges, 4, maison Jacquart.

Du 3. — Marie Baudry, rue de l'Industrie, 15. — Malvina Catteau, rue de Wagram, maison Tiberghien, au Cul-de-Four. — Marie Jourdin, rue de Lille, 125. — Georges Delevoye, rue du Tilleul, 58. — Clara Lenfant, rue du Tilleul, 84. Berthe Malfait, rue de la Paix, 37.

Déclarations de décès du 2 mars. — Arthur Cosne, 4 mois, rue du Beau-Chêne, maison Deschamps, 2. — Marie Dick, 16 ans, bambrocheuse, rue des Longues-Haies, cour Flamenecourt, 9. — Louis Bost, 22 ans, tisserand, rue de Lille. — François Tirloit, 54 ans, chauffeur, rue Fourcroy, cour Boite. — Marie Dermes 50 ans, sans profession, rue de la Chapelle-Carrette, 72. — Hilarance Denolf, 23 ans, ménagère, rue Turgot, cour Hannotte, 109. — Eugène Parez, 1 mois, rue d'Arcole, cité Saint-Léon, 3. — Casimir Delhay, 67 ans, propriétaire rue du Fontenoy.

Du 3. — Antoine Missorel, 69 ans, rentier, rue du Grand Chemin, 35. — Cérale Verbauwhede, 1 an, rue Marceau. — Louis Brys, 9 mois, rue de la Chapelle-Carrette, 40. — Séraphine Bouly, 83 ans, ménagère, rue de Naples, maison Raviart. — Marie Verdonckt, 4 mois, rue Perrot, 18. — Marie Picavet, 8 ans, rue Inkermann, 64. Frédéric Desplanque, 42 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Joseph Delmotte, 40 ans, tailleur de pierres, Hôtel-Dieu.

Mariages du 2. — Louis Deleu, 21 ans, tanneur, et Zélie Petit, 24 ans, bobineuse.

Du 3. — Camille Fiquet, 25 ans, employé de commerce, et Julie Dacmine, 20 ans, repasseuse.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille MIMEREL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès d'Auguste-Edouard-Artoine Comte MIMEREL, Chevalier de la Légion-d'Honneur, décédé à Roubaix, le 2 mars 1881, dans sa soixante-neuvième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le vendredi 4 mars 1881, à 8 heures 1/2, aux VIGILES, qui seront chantées le même jour à 5 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 5, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, 29.

Les amis et connaissances de la famille PICAVET-MOYART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie Henriette-Charlotte PICAVET, décédée à Roubaix, le 2 mars 1881, à l'âge de 8 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le vendredi 4 courant à 8 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le samedi 5, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 64.

Des OBITS seront chantés en l'église Notre-Dame, pour le repos de Dame Eugénie GRIMONPREZ, veuve de M. Jean-Baptiste CAVROIS, le samedi 5 mars, à 7 heures, Obit de la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs, à 7 h. 1/2, Obit de la confrérie des Trépassés. Mercredi 9 mars, à 7 h. 1/2, Obit de la confrérie du Rosaire vivant, à 8 h. Obit de la confrérie des Dames de Saint-Vincent-de Paul. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille RAVIART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Séraphine-Louise BOULY, veuve de Mons